

Abymes, mardi 14 novembre 2023

L'ARS, la CGSS et la CPTS de Saint-François signent une convention en faveur de la santé des Saint-Francisains

Les 3 organismes s'apprêtent à signer une convention relative à la mise en place d'un projet de santé sur la Rivière du Levant à Saint-François.

Ce mercredi 15 novembre, à 15h, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la commune de Saint-François signeront une convention visant à mettre en place un projet de santé. Celui-ci sera soutenu par une organisation dédiée : la CPTS de la commune de Saint-François.

Les CPTS sont des organisations constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour :

- Assurer une meilleure coordination de leur action
- Participer à la structuration des parcours de santé

Les CPTS agissent, dans l'intérêt des patients, pour une simplification et une amélioration de l'exercice des professionnels de santé.

Elles sont composées de professionnels de santé du premier ou du second recours, d'acteurs médico-sociaux et sociaux, d'établissements de santé réunis sur un même territoire.

Un point presse se déroulera :

**Ce mercredi 15 novembre 2023,
à 15h00 au siège de la CGSS à Providence**

**La CGSS
Guadeloupe,
bouclier de
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 75 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.